

Réponse du Conseil administratif à la motion du 13 octobre 2010 de MM. Olivier Fiumelli, Rémy Burri, Alexandre Chevalier, Alexis Barbey, Jean-Charles Lathion et M^{me} Marie Chappuis: «Pour une politique d'achat plus efficace et plus efficiente».

TEXTE DE LA MOTION

Vu le rapport N° 11 de la Cour des comptes du 11 mars 2008 concernant l'audit de gestion relatif au Service des achats de la Ville de Genève – devenu Centrale municipale d'achat et d'impression (www.cdc-ge.ch/Htdocs/Files/v/5979.pdf/Rapportsaudit/2008/20080311rapportno11.pdf?download=1);

vu le rapport de la Cour des comptes sur le suivi du rapport N° 11 au 30 juin 2010 (www.cdc-ge.ch/Htdocs/Files/v/5991.pdf/Rapportsaudit/2008/rapport-11suivi2010.pdf?download=1);

vu que la Centrale municipale d'achat et d'impression reste manifestement surdotée;

vu la nécessité d'avoir en Ville une politique d'achat commune, rationnelle, efficace, économique, écologique et respectueuse des exigences imposées par la réglementation relative aux marchés publics;

vu le Guide des achats professionnels responsables publié en 2010 par l'Etat de Genève (www.achats-responsables.ch), sous la houlette du Service cantonal de développement durable et de la Centrale commune d'achat;

vu la nécessité et la possibilité d'améliorer l'efficacité de l'administration municipale sans toucher aux prestations fournies à la population;

vu la nécessité de réduire les doublons Ville-Etat et d'encourager la collaboration entre les deux administrations;

vu l'article 1, alinéa 3, du règlement cantonal de la Centrale commune d'achat qui permet à celle-ci d'approvisionner d'autres entités publiques ou privées subventionnées (https://www.ge.ch/legislation/rsg/f/s/rsg_b4_20p03.html),

le Conseil municipal demande au Conseil administratif de favoriser les coopérations et les synergies entre la CMAI, la CCA et les services des autres communes genevoises en fonction des opportunités et sur la base des meilleures pratiques du métier.

RÉPONSE DU CONSEIL ADMINISTRATIF

Ces dernières années, la CMAI a consolidé son positionnement transversal dans l'organisation de l'administration municipale. Elle collabore aujourd'hui

avec tous les départements sur des projets portant sur l'acquisition tant de biens que de services. En parallèle, elle a joué un rôle important dans la définition et la rédaction de la politique d'achat de la Ville de Genève. Celle-ci, formellement validée par le Conseil administratif en juillet 2016, fixe le cadre et les lignes directrices pour l'ensemble des achats effectués par la Ville. Son objectif est de répondre aux besoins tout en maîtrisant les dépenses publiques, à travers la mise en place d'une gestion efficiente des achats. Elle est par ailleurs porteuse des valeurs défendues par la Ville de Genève.

Cette politique s'appuie sur les trois piliers du développement durable, ceci dans le respect des dispositions légales.

Pilier social

Intégration des exigences et des critères sociaux dans le choix des fournisseurs. Il s'agit de s'assurer que les fournisseurs respectent les prescriptions légales en matière de droit du travail et de lutter contre des phénomènes tels que le travail au noir, la sous-enchère salariale et les discriminations. Ces éléments peuvent se traduire par le biais de critères liés à la sous-traitance, la formation professionnelle, la formation d'apprenti-e-s, le respect des conventions collectives ou encore l'accès à la prévoyance professionnelle. Par ailleurs, lorsque cela est pertinent, la Ville étudie la possibilité de s'adresser aux entreprises sociales, telles que les institutions pour personnes handicapées, aux œuvres de bienfaisance ou aux établissements pénitentiaires.

Pilier environnemental

Intégration des exigences et des critères environnementaux dans le choix des fournitures, biens et prestations que la CMAI acquiert. Ces exigences et critères sont choisis en fonction de la nature du bien ou de la prestation, sans péjorer les qualités et les fonctionnalités recherchées.

Cela peut, par exemple, se traduire par le biais de critères liés aux processus de fabrication, à la gestion des déchets, à la consommation d'énergie ou, d'une manière générale, à la préservation des ressources et de la biodiversité.

Pilier économique

Cet axe reflète le souci constant de l'utilisation parcimonieuse des deniers publics et la volonté que les achats effectués respectent «la clause du besoin». Il s'agit donc d'intégrer des critères économiques de manière à pouvoir opérer des choix pérennes, présentant les meilleurs rapports qualité/prix. En outre, dans le respect du cadre légal, la Ville favorise les entreprises et les emplois locaux. Au-

delà du critère du prix, obligatoire, la Ville peut intégrer des critères liés à l'expérience, à la durabilité, à la solvabilité des fournisseurs ou encore à l'innovation et la recherche. Par ailleurs, la Ville évalue les opportunités de collaboration avec d'autres communes ou collectivités dans la mesure où celles-ci sont compatibles avec les fondamentaux de sa politique d'achat et préservent son autonomie.

Conformité légale

La Ville doit respecter le cadre légal qui entoure les achats publics, en particulier le règlement sur la passation des marchés publics (RMP), notamment en matière de définition des marchés et de choix des procédures de mise en concurrence. Dans ce cadre, la Ville recherche des solutions innovantes afin de mettre en œuvre sa politique d'achat le plus largement possible et veille à ne pas faire preuve de formalisme excessif.

La CMAI inscrit toutes ses actions dans le respect et la promotion de cette politique.

Plus précisément et en lien avec la présente motion, cela fait plusieurs années que la CMAI recherche des synergies avec les autres entités publiques selon les besoins et les opportunités.

Elle collabore à titre d'exemple avec:

- le service des achats de l'Office des bâtiments (OBA) du Canton de Genève, notamment pour la gestion des contrats de nettoyage, pour le contrôle des prestations et pour les acquisitions de carburants;
- la Centrale commune d'achats, les Services industriels de Genève, l'Aéroport de Genève et la Ville de Lausanne, au sujet des problématiques liées aux polices d'assurances;
- l'Hospice général en ce qui concerne la problématique des contrats-cadres, mais aussi pour étudier la possibilité de favoriser la réintégration des personnes en fin de droit dans le cadre des mandats de la Ville de Genève;
- la Ville de Carouge pour des activités de conseil mais aussi de réalisation d'appels d'offres pour son compte. Cette activité a fait l'objet d'une facturation à la Ville de Carouge fin 2017 et plusieurs autres projets sont en cours;
- les Villes d'Onex et de Meyrin pour des activités de conseil et en vue d'une collaboration future sur des thématiques particulières;
- l'Université de Genève pour la recherche de synergies et l'analyse des problématiques communes.

Par ailleurs, la CMAI fait partie du groupe de «benchmarking achats» composé entre autres de l'EPFL, de Romande Energie, des Services industriels de

Genève, du Centre hospitalier universitaire vaudois, des Hôpitaux universitaires de Genève ainsi que de l'Université de Genève. De la même manière, la CMAI est membre du Groupe romand des économats (GRECO), composé des cantons du Jura, de Vaud, Neuchâtel, Fribourg ainsi que des Villes de Bienne, Fribourg, Neuchâtel et Lausanne. Enfin, la CMAI a été invitée à intervenir dans le cadre d'un cours traitant de la mise en œuvre des marchés publics écologiques, socialement responsables et économiquement soutenables, organisé par l'Office fédéral des constructions et de la logistique à Berne, ayant comme public cible des collaborateurs et collaboratrices de l'Administration fédérale en charge des achats, des avocats et des chef-fe-s de projets.

Au nom du Conseil administratif

Le directeur général:
Jacques Moret

La conseillère administrative:
Sandrine Salerno